



16, rue des Chaudronniers-CP 3287-1211 Genève 3  
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99  
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

Genève, le 19 décembre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CCT des Cliniques privées de Genève : enfin 4000 frs minimum !**

Ça y est : l'Association des Cliniques privées genevoises a enfin accepté d'introduire un plancher minimum de 4000 frs par mois dès 2014 dans la grille salariale de la Convention collective de travail du secteur.

La fixation de ce plancher est sans nul doute à inscrire parmi les premiers effets positifs de l'initiative de l'USS sur le salaire minimum légal à 4000 frs. Elle met fin à un scandale pluridécennal dans le secteur, où le salaire minimum de nombre de salarié-e-s demeurait inférieur à ce montant en début de contrat : 3708 frs pour les employé-e-s de cafétéria, de maintenance, de lingerie, nettoyeurs-euses et femmes de chambre, 3758 frs pour les aides-soignant-e-s non qualifié-e-s, 3847 frs pour les qualifié-e-s, et 3959 frs pour les nurses non diplômées.

Dans un secteur hautement lucratif pour les actionnaires, ce résultat doit être pris pour ce qu'il est : un minimum. Il ne doit cependant pas masquer que s'appuyant sur un indice des prix à la consommation négatif de 0,1% au mois d'octobre, l'association patronale a décidé d'amputer la grille salariale de la CCT du même taux, alors que l'indice est devenu positif de 0,1% au mois de novembre ! Ainsi, les patrons n'hésitent pas à coller à l'indice lorsque celui-ci est négatif et à s'en détacher lorsqu'il est positif, voilà la teneur du « partenariat social » tant vanté par le patronat.

Le SIT rappelle par ailleurs qu'une partie importante du secteur de la santé privée, soit les permanences médicales, les cabinets privés et autres cliniques ambulatoires, n'est soumise à aucune CCT ni CTT, et ceci exclusivement par absence de volonté patronale. Dans cette jungle propice à tous les abus, l'initiative de l'USS pour un salaire minimum légal à 4000 frs conserve donc toute sa pertinence et sa nécessité.

Pour le SIT,  
Mirella Falco, secrétaire syndicale  
Tél. 022 818 03 00